

DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 14 OCTOBRE 2021

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 12 JUILLET 2021

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur

et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur

(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur

(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC

en qualité d'émetteur

(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

de 2.000.000.000 €

Le présent deuxième supplément (le **Deuxième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 12 juillet 2021, approuvé le 12 juillet 2021 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**), tel que modifié par le premier supplément en date du 11 août 2021 (le **Premier Supplément** et, ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance d'un montant de 2.000.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**) et Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP et MSBV, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Deuxième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Deuxième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Deuxième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Deuxième Supplément a été préparé conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par MSIP de son Rapport Financier Semestriel pour le semestre clos le 30 juin 2021 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021**) ;
- (b) de communiquer la publication par MSBV de son Rapport Financier Semestriel pour le semestre clos le 30 juin 2021 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021**) ;
- (c) de communiquer la publication par MSFL de son Rapport Financier Semestriel pour le semestre clos

le 30 juin 2021 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021**) ;

- (d) d'incorporer par référence le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021, le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021 et le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021 dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Deuxième Supplément ; et
- (e) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Deuxième Supplément.

Une copie de ce Deuxième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23.2 du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Deuxième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant trois jours ouvrables après la publication de ce Deuxième Supplément, soit jusqu'au 19 octobre 2021 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Deuxième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Deuxième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Deuxième Supplément prévaudront.

Sommaire

Partie		Page
1.	INCORPORATION PAR REFERENCE.....	4
2.	MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES	9

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Deuxième Supplément incorpore par référence le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021, le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021 et le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021 et complète ainsi la section intitulée "*Documents incorporés par référence*" figurant aux pages 62 à 71 du Prospectus de Base.

Le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021, le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021 et le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021 incorporés par référence dans ce Deuxième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu).

La section intitulée "*Documents incorporés par référence*" est modifiée comme suit :

- 1.1 les paragraphes (a) à (o) en pages 62 à 64 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :
- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV et MSFL approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 11 décembre 2020 (le **Document d'Enregistrement 2020**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf996df4-ce34-49d2-baa1-6d7064217bdd>
 - (b) le supplément en date du 9 juillet 2021 au Document d'Enregistrement 2020 (le **1^{er} Supplément au Document d'Enregistrement 2020**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9454d804-55f9-4c3f-86e9-25a3f06def2e>
 - (c) le rapport courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 juillet 2021, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2021, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2021**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=67ebff29-33c3-40f0-a995-6c4908f3da51>
 - (d) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 1^{er} avril 2021 relative à Morgan Stanley (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=664107e1-6bee-48c4-8c15-03a2787f02f7>
 - (e) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurent dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (le **Rapport Annuel 2020 de Morgan Stanley**) ; <https://www.morganstanley.com/about-us-ir/shareholder/10k2020/10k1220.pdf>
 - (f) le rapport trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le formulaire 10-Q pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2021 (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2021**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=73cfd2f1-6f9d-4a51-bc51-03e214eb20c7>
 - (g) le rapport trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le formulaire 10-Q pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2021 (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2021**) ; <https://www.morganstanley.com/about-us-ir/shareholder/10q093020.pdf>
 - (h) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSIP pour la période close le 30 juin 2021 (le **Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c36b5aca-439b-405f-8ccc-c2efafabd2e8>

- (i) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2020 (le **Rapport Annuel 2020 de MSIP**) ; https://www.morganstanley.com/about-us-ir/pdf/MSIP_Group_Accounts_31_December_2020.pdf
- (j) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2019 (le **Rapport Annuel 2019 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=706634ad-e5e1-44d7-9fbc-c1401542ade1>
- (k) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSBV pour la période close le 30 juin 2021 (le **Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e517338-2bcc-46c4-99a8-218bd0edc80b>
- (l) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurent dans le rapport annuel de MSBV pour 2020 (le **Rapport Annuel 2020 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=d810fca8-9355-4eda-a007-64fc89b0a1be>
- (m) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurent dans le rapport annuel de MSBV pour 2019 (le **Rapport Annuel 2019 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=8bdb5faa-8890-41b1-9362-e250e7b0c39b>
- (n) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport financier semestriel de MSFL pour la période close le 30 juin 2021 (le **Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bef3a5ec-f73f-4efa-bbb0-da12e4f1a11a>
- (o) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurent dans le rapport annuel de MSFL pour 2020 (le **Rapport Annuel 2020 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=0a1ed10c-5bf2-4ba2-b6ad-eaf70195bb61>
- (p) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurent dans le rapport annuel de MSFL pour 2019 (le **Rapport Annuel 2019 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=a7c53139-5be0-4e43-ba59-557bd0303bc0>
- (q) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014

(<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018 et les Modalités 2019, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (r) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 354 à 552 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>)."

1.2 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 64 à 70 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le titre intitulé "**Morgan Stanley & Co. International plc**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021	(1) Déclaration de responsabilité des administrateurs	14
	(2) Rapport de revue indépendante à Morgan Stanley & Co. International plc	15
	(3) Compte de résultat consolidé condensé	16
	(4) Compte de résultat global consolidé condensé	17
	(5) Variation des capitaux propres consolidés condensés	18
	(6) Etat consolidé de la situation financière condensée	19
	(7) Flux de trésorerie consolidés condensés	20
	(8) Notes aux comptes consolidés	21-49

condensés

- 1.3** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 64 à 70 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le titre intitulé "**Morgan Stanley B.V.**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021	(1) Déclaration de responsabilité des administrateurs	8
	(2) Compte de résultat global condensé	9
	(3) Variation des capitaux propres condensés	10
	(4) Etat de la situation financière condensé	11
	(5) Flux de trésorerie condensé	12
	(6) Notes aux comptes condensés	13-34
	(7) Rapport d'audit aux actionnaires de Morgan Stanley B.V.	35-36

- 1.4** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 64 à 70 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le titre intitulé "**Morgan Stanley Finance LLC**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021	(1) Déclaration de responsabilité des administrateurs	9
	(2) États de la situation financière	10
	(3) États du résultat global (perte)	11
	(4) Etats des flux de trésorerie	12
	(5) États de variation des capitaux propres (déficit)	13
	(6) Notes aux états financiers	14-27
	(7) Glossaire des termes et acronymes communs	28

- 1.5** toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Deuxième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Deuxième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Deuxième Supplément :

Documents incorporés par référence

Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021

Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021

Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021

Information non incorporée par référence

Rapport de gestion pour la période intermédiaire (*Interim management report*)

Rapport de gestion pour la période intermédiaire (*Interim management report*)

Rapport de l'administrateur (*Director's report*)

2. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 2.1 Les paragraphes "MSIP", "MSBV" et "MSFL" de la section "Auditeurs" en pages 605 et 606 sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"MSIP

Les auditeurs de MSIP sont Deloitte LLP, *Chartered Accountants and Registered Auditors* (membres de l'*Institute of Chartered Accountants of England and Wales*) 1 New Street Square, London EC4A 3HQ, United Kingdom, qui ont audité les comptes de MSIP, conformément aux normes comptables généralement admises au Royaume-Uni, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports d'audit sans réserve y ont été apportés. De plus, Deloitte LLP a revu le rapport financier semestriel pour la période de six mois finissant au 30 juin 2021 et a émis un rapport de revue sans réserve.

MSBV

Deloitte Accountants B.V., commissaires aux comptes et experts-comptables, Gustav Mahlerlaan 2970, 1081 LA Amsterdam, Pays-Bas, un membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*) ont audité les états financiers de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports d'audit sans réserve y ont été apportés. De plus, Deloitte Accountants B.V a revu le rapport financier semestriel pour la période de six mois finissant au 30 juin 2021 et a émis un rapport de revue sans réserve.

Le présent document ne contient aucune autre information qui ait été auditée par Deloitte Accountants B.V.

Les informations financières concernant MSBV ont été préparées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 et pour le semestre clos le 30 juin 2021.

MSFL

Les auditeurs de MSFL sont Deloitte & Touche LLP, 30 Rockefeller Plaza, New York, NY, 10112-0015, U.S.A., auditeurs indépendants, qui ont audité les états financiers de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et des rapports d'audit sans réserve, qui intègrent un paragraphe explicatif se référant à des transactions significatives avec des affiliés, y ont été apportés. De plus, Deloitte & Touche LLP a revu le rapport financier semestriel pour la période de six mois finissant au 30 juin 2021 et a émis un rapport de revue sans réserve.

Les informations financières concernant MSFL ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (*U.S. Generally Accepted Accounting Principles*).

- 2.2 La section "**Information sur les Tendances**" en page 606 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Morgan Stanley depuis le 31 décembre 2020 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Deuxième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 30 juin 2021 à la date du présent Deuxième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV le 30 juin 2021 à la date du présent Deuxième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSFL le 30 juin 2021 à la date du présent Deuxième Supplément."

2.3 La section "*Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière*" en pages 606 et 607 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Deuxième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de Morgan Stanley depuis le 31 mars 2021 (date des derniers états financiers trimestriel (non-audités) publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Deuxième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSIP depuis le 30 juin 2021.

Il ne s'est produit à la date du présent Deuxième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSBV depuis le 30 juin 2021.

Il ne s'est produit à la date du présent Deuxième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSFL depuis le 30 juin 2021."

2.4 Les paragraphes 11, 12 et 13 de la section "*Documents Disponibles*" en page 610 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

11. le Rapport Financier Semestriel de MSIP 2021, le Rapport Annuel 2020 et le Rapport Annuel 2019 de MSIP seront disponibles au siège de MSIP ;

12. le Rapport Financier Semestriel de MSBV 2021, le Rapport Annuel 2020 et le Rapport Annuel 2019 de MSBV seront disponibles au siège de MSBV ;

13. le Rapport Financier Semestriel de MSFL 2021, le Rapport Annuel 2020 et le Rapport Annuel 2019 de MSFL seront disponibles au siège de MSFL ;